



Bahar is free now! L'Italie refuse d'extrader Bahar Kimyongür vers la Turquie!

Geplaatst op zondag 16 maart 2014 |

SHARE

Après 111 jours de séquestration, le citoyen belge est enfin libre et va pouvoir rentrer chez lui

Une décision sans appel

Ce mardi 11 mars 2014, aux côtés de Deniz --l'épouse de Bahar-- et de leurs deux enfants, plusieurs dizaines de personnes se sont rassemblées à Brescia au moment où se tenait l'audience relative au sort de Kimyongür.

Dans son arrêt, la Cour d'appel de Brescia a décidé de rejeter la demande d'extradition formulée par Ankara, mettant ainsi fin aux poursuites intentées contre le ressortissant belge en Italie.

Dans leur décision, les juges italiens arguent notamment que les activités de Bahar Kimyongür relèvent de la

liberté d'expression et que son interpellation d'un ministre turc au Parlement européen en 2000 ne constitue, en aucun cas, une menace.

Un camouflet cinglant

Dans la saga judiciaire dont est victime Bahar depuis une décennie, cette sentence sonne comme un nouveau camouflet pour la Turquie et pour les forces qui, en Europe -et en Belgique tout particulièrement-, se rangent aux côtés d'Ankara dans cette affaire.

Inversement, il s'agit d'une victoire importante pour les partisans de la liberté d'expression, pour ceux qui souhaitent que restent audibles les discours à contre-courant, pour celles et ceux qui entendent s'opposer aux velléités sécuritaires qui cadenassent notre société et nous menacent tou(te)s.

Vive la solidarité internationale

Cette victoire n'a été rendue possible que par la mobilisation de milliers de citoyens à travers le monde combinée au travail des avocats de Bahar. Grâce à ce mouvement multiforme, le citoyen belge va enfin pouvoir rentrer auprès des siens en Belgique, après avoir été retenu 16 semaines durant (dont deux, enfermé à la prison de Bergame) en Italie.

Merci à toutes et tous pour votre soutien sans faille !

Bahar Kimyongür tiendra une conférence de presse dès son retour à Bruxelles...

Plus d'info: [Notre dossier](#)

Clea - 11 mars 2014